

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AOÛT 2017
N°68/2017**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE VINGT-HUIT AOUT,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 18 août 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGO G., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

PROCURATION : HAMEL E. à GALLEGO G., ZANNI B. à CHABANY S.

EXCUSES : BARET E., LEGROS N.

ABSENTE : KOENIG S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Fabienne MILET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**FINANCES : OPERATIONS DE VOIRIE ET D'ESPACES PUBLICS – PAIEMENT
D'UN FONDS DE CONCOURS**

Monsieur Gérard Millet, adjoint à la gestion des biens immobiliers, rappelle au Conseil sa délibération n°44/2017 du 29 mai 2017, par laquelle il avait fait voter le versement de fonds de concours concernant les opérations suivantes :

Nom de l'opération	Montant prévisionnel des travaux	Financement Métra	Fonds de concours en TTC
Cheminement en balthazar le long de la RD entre ch du Boutey et le numéro 90	4700,4	4700,4	0
Accessibilité PMR, sur passage piétons, carrefour av des Condamines/ch des Gonhardières	2520	1809,3	710,7
Aménagement place PMR devant la médiathèque	881,64	440,82	440,82
Aménagement place PMR devant l'espace culturel Navarre	2431,68	1215,84	1215,84
Reprise du flash devant la zone de tri sélectif allée de la Chêneraie	4428,6	2214,3	2214,3
TOTAL	14962,32	10380,66	4581,66

Envoyé en préfecture le 06/09/2017

Reçu en préfecture le 06/09/2017

Affiché le 1.9.2017

ID : 038-213800717-20170828-D170828_8-DE

Or, après consultation des entreprises et reprise du plan de charge, les services métropolitains soumettent au Conseil les modifications suivantes :

Nom de l'opération	Montant des travaux	Financement Métro	Fonds de concours en TTC
Cheminement en balthazar le long de la RD entre ch du Boutey et le numéro 90	4 700,40	4 700,40	0,00
Accessibilité PMR, sur passage piétons, carrefour av des Condamines /ch des Gonnardières	3 098,40	2 098,50	999,90
Passage piétons Gonnardières, marquage au sol avec bandes pododactiles et effacement marquage	513,60	256,80	256,80
Aménagement place PMR devant l'espace culturel Navarre	2 695,68	1 347,84	1 347,84
Reprise du flash devant la zone de tri sélectif allée de la Chêneraie	4 428,60	2 214,30	2 214,30
TOTAL	15 436,68	10 617,84	4 818,84

Monsieur Gérard MILLET propose d'annuler la délibération 44/2017 du 29/05/2017, d'approuver ces modifications et d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention qui en découle.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE l'annulation de la délibération 44/2017 du 29/05/2017.

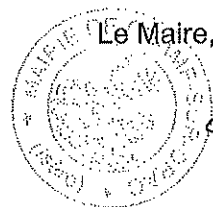
APPROUVE la nouvelle convention de versement de fonds de concours entre la commune de Champ sur Drac et Grenoble Alpes Métropole.

AUTORISE le Maire à signer la convention précitée ainsi que les éventuels avenants qui pourraient intervenir en cours d'exécution.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 29 août 2017



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture le et de sa publication ou notification le

